



Les autorités camerounaises demandent à Orange Cameroun de déployer la 4G sur les sites qui vont abriter la Coupe d'Afrique des nations de football d'ici mai 2019. Cette obligation est incluse dans l'un des trois avenants à la convention de sa licence signés lundi. Orange Cameroun a l'obligation de déployer la 4G sur les différents sites devant abriter la CAN au plus tard en mai 2019.

Cette exigence est inscrite dans l'un des trois avenants à la convention de renouvellement de sa licence, signés lundi entre Minette Libom li Likeng, la ministre des Postes et télécommunications et son homologue des Finances, Louis-Paul Motaze, d'une part, Frédéric Debord, le patron de la filiale du groupe français, d'autre part.

Trois ans après la reconduction de sa licence, comprenant GSM, 3G et 4G jusqu'en 2030, pour laquelle le groupe avait dû s'acquitter de 75 milliards de Francs CFA (environ 114,4 millions d'euros), ces accords viennent clarifier certaines dispositions du cahier de charges de l'opérateur qui n'avaient pas trouvé de réponse à l'époque.

Calendrier imposé Ainsi, le déploiement de la 4G se voit assorti d'un calendrier et s'appliquera aussi aux villes les plus importantes du pays, notamment les métropoles universitaires, et les principaux axes routiers. Le second avenant quant à lui définit les indicateurs de qualité de service lié à cette technologie auxquels la filiale du groupe français devra se conformer. Le

dernier accord touche à l'attribution de la quantité de fréquences sur la 4G, un point qui n'avait pas été précisé lors du renouvellement de la licence du 13 mars 2015.

« Cette précision dépendait de la tenue de la Conférence mondiale des radiocommunications de novembre 2015, à Genève. Laquelle devait décider, entre autres, de la gestion du spectre de fréquences sur la 4G par les États, à charge pour ces derniers de l'appliquer ensuite dans leurs territoires respectifs », éclaire une source proche du dossier.

Redevance annuelle L'autre point porte sur la détermination de la redevance annuelle sur les fréquences. La filiale du groupe français s'acquittera de 1% de son chiffre d'affaires. Un taux susceptible du reste d'évoluer lorsque l'étude en cours sur la valeur réelle du spectre sera achevée. Cette dernière disposition devrait également s'appliquer à ses concurrents, MTN Cameroon et Nexttel, toujours en négociations sur ces différentes thématiques avec les autorités. M

ais le cas de la filiale du vietnamien Viettel est particulier, puisque sa licence ne concerne que les 2 et 3G. « Pour obtenir la 4G, il devra acquitter un droit d'entrée comme l'ont fait les autres », rappelle notre source.
